

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
7 septembre 2023
n° 29 / 8006^e
pages 1457 à 1512

CHRONIQUE / Société commerciale

La réforme des fusions, scissions, apports partiels d'actifs et transferts de siège des sociétés commerciales

> Bruno Dondero

1473

ÉDITORIAL

1457 Doit-on dissoudre certains syndicats... de police?, *Julien Icard*

ACTUALITÉS

- 1460 Opération de paiement (sécurité): absence d'authentification forte
- 1461 Société (dissolution): modalité de l'autorisation de proroger
- 1466 Cycle de conférences (Cour de cassation): penser les pratiques juridictionnelles

LECTURES

1468 C'est la rentrée !, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINTS DE VUE

- 1469 Manquement au *duty of care* en lien avec la stratégie climatique d'une société, *Noëlle Lenoir*
- 1471 Ce que comparer veut dire, *Kevin Mariat*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1484 **Chronique**: De l'emprise dans les violences conjugales, *Yvonne Muller-Lagarde*
- 1488 **Panorama**: Procédure pénale, *Jean-Baptiste Perrier*
- 1498 **Notes**: Soins psychiatriques sans consentement: le majeur protégé est une personne comme les autres, *note sous Civ. 1^{re}, 5 juill. 2023, Jean-Jacques Lemouland et Gilles Raoul-Cormeil*
- 1502 La faute de la personne morale résulte de celle de ses organes, *note sous Com. 17 mai 2023, Jean-Baptiste Barbière*
- 1508 De l'articulation du contrôle *ex ante* des concentrations et de la sanction *ex post* des pratiques anticoncurrentielles, *note sous CJUE 16 mars 2023, Lucas Bettoni*

ENTRETIEN

1512 Valérie Champ – À propos de la Lettre de la première chambre civile de la Cour de cassation

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Julien Icard

Doit-on dissoudre
certains syndicats... de police?

1457

ACTUALITÉS

1460

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Opération de paiement (sécurité): absence
d'authentification forte, *Com. 30 août 2023*

Cautionnement (disproportion): charge
et contenu de la preuve, *Com. 30 août 2023*

Concurrence-Distribution

Abus de position dominante (responsabilité
civile): prescription de l'action,
Com. 30 août 2023

Propriété intellectuelle

Brevet d'invention (demande): dépôt
de demandes divisionnaires, *Com. 30 août 2023*

Société et marché financier

Société (dissolution): modalité de l'autorisation
de proroger, *Com. 30 août 2023*

Cession de contrôle (exécution): solidarité
entre les cédants, *Com. 30 août 2023*

Autorité des marchés financiers (compétence):
offres publiques obligatoires,
Com. 30 août 2023

1462

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (immunité judiciaire): mémoire
produit devant une juridiction, *Crim. 23 août 2023*

Procédure pénale

Cour de justice de la République: régularité
de la procédure d'instruction,
Ass. plén., 28 juill. 2023

Détention provisoire (prolongation): atteinte
à la liberté d'expression, *Crim. 26 juill. 2023*

Mandat d'arrêt européen (exécution): refus
d'exécution facultatifs, *Crim. 9 août 2023*

Mandat d'arrêt européen (refus de remise):
office du juge français, *Crim. 23 août 2023*

Extradition (avis défavorable): mainlevée
du contrôle judiciaire, *Crim. 9 août 2023*

1465

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Procédure fiscale (rectification): portée de
l'irrégularité de la notification,
Com. 30 août 2023

Procédure fiscale (rectification): impossibilité de
régulariser une notification, *Com. 30 août 2023*

1466

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation):
penser les pratiques juridictionnelles



LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

1468

C'est la rentrée !



POINTS DE VUE

1469 Manquement au *duty of care* en lien avec la stratégie climatique d'une société
par Noëlle Lenoir

1471 Ce que comparer veut dire
par Kevin Mariat



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1473 La réforme des fusions, scissions, apports partiels d'actifs et transferts de siège des sociétés commerciales (Ord. n° 2023-393 du 24 mai 2023)
par Bruno Dondero

1484 De l'emprise dans les violences conjugales
par Yvonne Muller-Lagarde

PANORAMA

1488 Procédure pénale
juillet 2022 – juin 2023
par Jean-Baptiste Perrier

NOTES

1498 Soins psychiatriques sans consentement: le majeur protégé est une personne comme les autres,
note sous Civ. 1^{re}, 5 juill. 2023
par Jean-Jacques Lemouland et Gilles Raoul-Corveil

1502 La faute de la personne morale résulte de celle de ses organes,
note sous Com. 17 mai 2023
par Jean-Baptiste Barbieri

1508 De l'articulation du contrôle *ex ante* des concentrations et de la sanction *ex post* des pratiques anticoncurrentielles,
note sous CJUE 16 mars 2023
par Lucas Bettoni



ENTRETIEN

1512 Valérie Champ – À propos de la Lettre de la première chambre civile de la Cour de cassation

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr